

Elle fit donc voile vers l'Isle d'Oxima, où elle ne fut pas trente jours, qu'elle fut transportée en une autre plus petite & plus éloignée nommée Nixima. Elle y trouva les Dames de la Cour qui avoient esté releguées en cette Isle. On peut imaginer la joye qu'elles eurent de se voir réunies ensemble dans ce lieu desert; mais elle ne fut pas longue, car quinze jours après elle fut tirée de cette Isle & menée sur un rocher affreux nommé Cozuxima, où il n'y avoit que sept ou huit pauvres pescheurs qui demeuroient dans de pauvres cabannes couvertes de chaume, & qui avoient bien de la peine avec tout leur travail à luy trouver de quoy vivre: car l'Empereur ne luy faisoit rien donner, voulant par ces rigueurs extrêmes l'obliger à renoncer la Foy, & à retourner à la Cour.

Mais il ne gagna rien sur l'esprit de cette Heroïne. On peut connoître sa vertu par la lettre qu'elle écrivit de-là au Pere Morefon Jesuite qui l'avoit baptisée & qui gouvernoit l'Eglise de Meaco. Elle luy manda qu'elle s'estimoit tres-riche sur un rocher, & qu'elle menoit une vie plus delicieuse qu'elle n'avoit fait à la Cour pour les consolations celestes dont elle estoit remplie depuis qu'elle manquoit de tout; qu'elle avoit à la verité une douleur bien sensible d'estre privée du saint sacrifice de la Messe & de l'usage des Sacremens: mais qu'elle reparoit cette perte par l'oraison & par la meditation des choses divines qu'elle faisoit tous les jours; qu'elle regardoit son rocher comme le Mont de Calvaire, où se trouvant au pied de la Croix elle demandoit pardon de ses pechez, & s'offroit à mourir avec son Sauveur. Elle s'imaginait encore, disoit-elle, assister à la Messe, & à chaque partie du Sacrifice elle pensoit à quelques tourmens du Fils de Dieu. Cette devotion luy enlevait le cœur & luy faisoit trouver une espece de Paradis sur la terre. Or parce qu'elle s'attendoit de finir ces jours en ce lieu-là, elle prioit le Pere de luy envoyer la Vie des Saints, un sable pour regler ses meditations; deux cierges & une petite cloche pour se mieux représenter le Sacrifice de l'Autel. Elle luy demandoit encore pour la même raison une Image où il y eût un Autel gravé, & le Prestre comme disant la Messe. C'est là la manne celeste que Dieu faisoit tomber dans ce desert & dont il rassasioit cette sainte ame, qui avoit quitté pour son amour la graisse & la farine d'Egypte. Laissons cette innocente Madeleine joutir sur son rocher des caresses de son Epoux & de la melodie des Anges, pour voir la fin tragique du Prince Jean Roy d'Arima.

Il estoit dans son exil, occupé à pleurer ses pechez & à faire penitence: car l'affliction, comme nous avons dit, luy avoit ouvert les yeux pour connoître ses égaremens. Tout son plaisir estoit de lire les bons livres & de mediter la Passion du Sauveur qu'on ne goûte jamais mieux, que lorsqu'on a quelque part à ses souffrances. Comme il estoit d'un naturel vif, colere & impatient, les Idolâtres ne doutoient point que se voyant accablé de tant de mal-heurs, il ne se rendît le ventre: mais Dieu en consideration des services qu'il avoit rendus à son Eglise naissante, luy fit des graces si extraordinaires, que de loup il en fit un agneau; d'un Prince ambitieux, un tres-humble penitent, & d'un Chrétien scandaleux, un modele de toutes les vertus Chrétiennes.

La Reyne Juste sa seconde femme, qui fut baptisée à Arima par le Pere Alexandre Valignan, l'an 1599. estoit une sainte Dame qui luy tenoit compagnie dans son exil, & qui adoucissoit ses ennuis par la douceur de ses entretiens & par la lecture des bons livres. Comme elle sçavoit toute sa vie, le Prince la pria de luy écrire toutes les fautes qu'elle avoit remarquées dans luy depuis qu'ils estoient ensemble. Il les lisoit les unes après les autres pour en concevoir de la douleur, & les detestoit en presence de ses domestiques, pour reparer le mauvais exemple qu'il leur avoit donné. Tout son desir estoit d'expier par sa mort les pechez qu'il avoit commis; Dieu luy accorda son desir. Elle luy fut procurée par son fils dénaturé le Prince Michel, lequel après luy avoir enlevé son Royaume, n'eut point de repos qu'il ne luy eût osté la vie.

Ce barbare apprehendant que son pere, qui estoit un Prince éloquent & qui entretenoit un commerce de lettres avec quelques Seigneurs de la Cour, ne rétablît ses affaires & ne rentrast dans la possession de ses Etats, prit resolution de s'en défaire de quelque maniere que ce pût estre, & ayant communiqué son dessein à Saisioe Gouverneur de Nangasacki le premier Auteur de toute cette tragedie, par une méchanceté detestable ils subornèrent des témoins, qui allerent à la Cour accuser le Prince Jean de plusieurs crimes dont il estoit innocent. L'Empereur qui le haïssoit, n'eut pas de peine à croire le mal qu'on en disoit, & emporté de sa passion, sans examiner les témoins & sans ouïr l'accusé dans ses faits justificatifs, contre toute forme de Justice il le condamne à perdre la teste.

Le fils du Gouverneur de Meaco fut envoyé avec cent cinquante soldats pour luy signifier sa Sentence, & pour la faire exécuter. Ils arrivèrent à la Ville où il estoit le cinquième de Juin de l'année 1612. & dès le grand matin environnerent sa maison. En même temps on luy fait sçavoir qu'il eût à choisir, ou de s'ouvrir le ventre, ou d'avoir la teste coupée. Ce Prince qui se préparoit tous les jours à la mort, reçut cette nouvelle comme une grace qui luy estoit accordée, & répondit à ceux qui luy estoient venus signifier cet ordre, qu'il ne manquoit ni de cœur, ni de main pour mourir en brave : mais qu'il estoit Chrétien, & que la Loy Chrétienne défendait d'attenter sur sa vie, il ne le feroit jamais ; qu'il aimoit mieux passer pour un lâche que pour un perfide & pour un rebelle à son Dieu ; qu'ils pouvoient sans crainte s'approcher de luy, & qu'il ne leur feroit aucune résistance ; qu'ils verroient la différence qu'il y a entre la mort d'un Prince Idolâtre & celle d'un Prince Chrétien.

C'est la coutume du Japon, que lorsqu'on veut faire mourir une personne de qualité, ses domestiques se jettent les armes à la main sur les Officiers de la Justice, soit pour sauver leur Maître, soit pour vanger sa mort, soit pour mourir avec luy. Les gens du Prince Jean se dispoient à faire leur devoir : mais les ayant fait venir, il les pria de ne point s'opposer aux volontez de Dieu qui luy estoient déclarées par celle du Prince, & de luy accorder une grace, qui estoit la dernière qu'il leur demanderoit, à sçavoir de mettre leurs armes entre les mains des Gardes qui le venoient arrester. Ils eurent toutes les peines du monde à luy obeir : mais comme il les conjuroit par l'amour qu'ils luy portoient de luy donner cette satisfaction, ils firent enfin ce qu'il desiroit.

Il ne se contenta pas d'avoir obtenu cela d'eux ; mais prévoyant qu'après sa mort ils ne manqueroient pas de s'ouvrir le ventre, il les fit jurer, & signer de leur main, qu'ils n'exerceroient sur eux aucune violence. Ayant tiré d'eux cette promesse, il envoya un de ses gens demander au Capitaine un peu de temps pour se préparer à la mort. Celuy-cy qui s'attendoit à un combat sanglant, fut surpris de cette douceur Chrétienne, & luy accorda ce qu'il desiroit. Pendant ce temps il écrivit plusieurs lettres à diverses personnes, entr'autres à Sisioie l'auteur de sa mort, & au Prince Michel son fils barbare & parricide, & au lieu de se plaindre de leur perfidie, il leur demanda pardon comme s'il les avoit offenzés.

Après quoy il se fait lire la passion de nostre Seigneur, pour s'exciter à la douleur de ses pechez, & au defaut d'un Prestre auquel il les pût confesser, il se met à genoux devant l'Image du Sauveur, & dit tout haut, en presence de ses gens les pechez qu'il avoit commis pendant sa vie, leur demandant tres-humblement pardon du méchant exemple qu'il leur avoit donné, & du mauvais traitement qu'il leur avoit fait. Tous ses domestiques l'entendant parler de la sorte, fondoient en larmes, & jettoient des cris qui fendoient les cœurs. Cela fait il ordonne qu'on mette deux nattes l'une sur l'autre, & au bout un Crucifix entre deux cierges allumez. Puis se mettant à genoux, il abbat son collet pour recevoir le coup de la mort. Et parce que c'est une infamie dans le Japon de mourir par les mains des Officiers de la Justice, il choisit pour cette execution un de ses Officiers qui se tint honoré de cette commission pour sauver l'honneur de son Maître.

La Princesse Juste sa femme estoit presente à cette tragedie, & sans s'abandonner à la douleur, par une generosité masle & Chrétienne, exhortoit son mary à mettre sa confiance en Dieu. Il fut quelque temps sans dire mot, & peu après ayant recommandé son esprit à son Createur, il baissa la teste & fit signe à son serviteur, lequel d'un coup la luy coupa. Sa femme l'a prit aussitost entre ses mains & la baissa. Puis l'ayant enveloppée avec le corps, se retira dans sa chambre, où elle acheva le sacrifice qu'elle venoit de faire à Dieu, en se coupant les cheveux pour marque qu'elle renonçoit au monde. Ses domestiques & ses femmes de chambre firent le même, ne pouvant témoigner autrement le regret qu'ils avoient de la mort d'un si bon Maître.

Sur la fin de cette execution, deux Capitaines estant entrez dans la maison du Prince, & voyant son corps étendu sur les nattes, ne purent s'empêcher de pleurer. Ils permirent qu'on l'enfvelit & qu'on l'enterrât la nuit à la maniere des Chrétiens. Les Capitaines à la teste de leurs soldats accompagnerent son corps jusqu'au lieu de sa sepulture. Plusieurs Chrétiens ont déposé qu'ils entendirent pendant le Convoy la voix de plusieurs Prestres qui chantoient les prieres de l'Eglise. L'Officier qui luy coupa la teste l'entendit aussi, & demanda à Madame Juste ce que c'estoit que ces voix qu'il avoit ouïes pendant la nuit. Elle luy dit qu'elles les avoit entendues comme luy, mais que pen-

sant qu'il n'y avoit qu'elle qui eût remarqué ce chant, elle n'en avoit pas voulu parler.

Telle fut la fin tragique du Prince Jean Roy d'Arima, qui se nommoit autrefois Dom Protais, qui avoit signalé son zele en la propagation de la Religion Chrétienne, & depuis son impiété en persecutant les Chrétiens. Il est croyable que ses pechez luy ont merité cette mort, & ses bonnes actions une mort si sainte & si Chrétienne. La Princesse Juste sa femme fut par ordre de l'Empereur gardée plus étroitement que jamais dans son exil, & le Prince Michel son fils fut mis en possession de tous les biens de son pere, dont il imita les vices & non pas les vertus, estant devenu le plus cruel Tyran qu'ait eu la Religion Chrétienne dans le Japon: mais il sentira bien-tost les effets de la justice de Dieu, & portera la peine de son parricide & de son apostasie.

VII.
Persecution
excitée con-
tre les Chré-
tiens par le
Roy d'Ari-
ma.

Pour commencer par la persecution qu'il excita. Lorsqu'il fut retourné de la Cour, pour prendre possession du Royaume de son pere que l'Empereur luy avoit donné, à condition qu'il renonceroit la Foy, & qu'il la feroit renoncer à ses Sujets, il descendit à un de ses Ports nommé Ximabara, & envoya de là trois Commissaires que leur ambition, leur interest, & leur vie déréglée, de Chrétiens avoit rendus apostats & persecuteurs de la Foy. Il les envoya, dis-je, à la capitale de son Royaume pour disposer ses Sujets à obeir à l'Empereur. Il les suivit de près, & commença la persecution par abbatre les Croix qu'il rencontroit en son chemin. Lorsqu'il fut arrivé à Arima, il fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit à tous ses Sujets d'abandonner la Foy Chrétienne sous peine de l'exil & de la mort.

Les Chrétiens voyant la guerre declarée, coururent aussi-tost aux armes, je veux dire à la priere, aux penitences & à l'usage des Sacremens. Cinq cens Gentilshommes s'engagerent par serment signé de leur main, de mourir plutôt que de quitter la Foy. Voicy comme il estoit conçu. *Nous soussignons, jurons par nostre Seigneur JESUS-CHRIST & par sa tres-sainte Mere la Vierge Marie, par tous les chœurs des Anges & par tous les Saints du Paradis que nous persevererons constamment, avec la grace de Dieu, dans la Religion Chrétienne quelque mal qui nous arrive, & nous promettons de ne manquer jamais au serment que nous en faisons.*

Les Peres Jesuites pendant ce temps estoient si occupez à entendre les confessions de ceux qui se préparoient à la mort, à

leur administrer les Sacremens & à les exhorter au martyre, qu'ils furent obligez d'envoyer des Catechistes & des Seminaristes pour aller de maison en maison fortifier les Chrétiens. Quelques nobles & saintes Dames faisoient le même au regard des personnes de leur sexe.

Plusieurs habitans furent citez devant ces Juges perfides, qui firent tout leur possible pour les intimider: mais ils les trouverent fermes comme des rochers. Vingt familles sortirent de la Ville le 10. de Juin 1612. & se retirerent dans les bois & dans les forests prochaines. Cinq autres furent bannies. Cette proscription estoit beaucoup plus insupportable que la mort: Car en premier lieu le pere, la mere & les enfans des Chrétiens estoient bannis avec eux. Secondement, on ne leur permettoit point d'emporter aucune chose de leurs biens, sinon les habits dont ils estoient couverts. Troisièmement, ils estoient privez de toute conversation humaine & du commerce de toutes les Villes & Villages du Japon. De plus il estoit défendu sous de tres-rigoureuses peines à qui que ce fût de les assister & soulager dans leur misere. Enfin ils estoient exclus de tous les autres pais, les ports estant fermez, & des Gardes posées par tout, pour les empêcher de sortir du Royaume.

Le Prince enragé de voir que tous ses Sujets estoient prests de mourir pour la Foy, & ne pouvant douter que ce courage ne leur fût inspiré par les Religieux de la Compagnie, qui comme bons Pasteurs défendoient leur troupeau contre la fureur des loups, leur envoya le treizième de Juin de la même année deux Gentilshommes leur signifier, que l'Empereur ayant fait défense de recevoir & professer desormais la Foy Chrétienne, il ne luy étoit plus permis de retenir dans son Royaume ceux qui la prêchoient: C'est pourquoy il leur signifioit qu'ils eussent à sortir au plutôt de ses terres, & qu'ils se retirassent où bon leur sembleroit. Le Pere Matthieu Corés Recteur du College d'Arima ayant reçu cet ordre, en donna aussi-tost avis à l'Evêque & au Pere Provincial qui estoient à Nangasacki. La chose mise en deliberation, on fut d'avis qu'il falloit ceder à la force; mais qu'il falloit aussi laisser deux ou trois Peres, qui demeureroient cachés & qui auroient soin de cette Eglise affligée. Ce qui fut executé.

Il y avoit dans le Japon cent dix-huit Religieux de la Compagnie de Jesus, dont soixante-trois estoient Prestres. Ils travail-

VIII.
Les Peres
Jesuites sont
chassés du
Royaume
d'Arima.

loient avec tant de zele, de ferveur & de fatigues à la conversion des Infidèles, que malgré la persécution qui augmentoit de plus en plus, ils baptiserent l'année 1613. quatre mille trois cens cinquante personnes. Ceux qui demeurèrent cachez à Arima eurent si grand soin de leur troupeau, qu'ils rendirent les brebis victorieuses des loups. Car un Bonze voyant les Chrétiens sans Pasteurs, crut qu'il seroit aisé de leur faire abjurer la Foy: Il persuada donc au Prince de les appeler à son Palais & de leur faire prêter serment de fidélité comme on fait dans le Japon, en mettant le livre des Camis & des Fotoques sur leurs testes, & que celui qui refuseroit de le faire, fut déclaré criminel de leze Majesté.

IX.
Resolution
des Chré-
tiens d'A-
rima.

Cet Edit ayant esté publié, les Chrétiens conceurent quelque esperance de verser leur sang pour la querelle de JESUS-CHRIST. Ils resolurent donc d'un commun accord de crier à pleine voix dans l'assemblée, qu'ils estoient prests de mourir pour le service de leur Prince, & de luy jurer une fidélité inviolable; mais qu'ils aimoient mieux qu'on leur coupast la teste, que de mettre sur elle ce livre abominable. Le Prince informé de leur resolution, ne voulut pas s'exposer à recevoir un affront; mais sans revoquer son Edit il assigna un autre jour pour prêter le serment. Ce delay eut encore un autre effet qu'il ne prétendoit pas; car loin d'abatre le courage de ces braves Chrétiens, il releva celui de ceux que la crainte des chastimens avoit rendu infidèles. En effet ces misérables ne pouvant souffrir le reproche de leur conscience, & voyant une si belle occasion de reparer leur faute, s'en allerent trouver le Gouverneur, & retractèrent leur perfidie, déclarant qu'ils vouloient mourir Chrétiens, & demandant le livre pour le mettre, non pas sur leur teste, mais pour le fouler aux pieds.

Le Gouverneur fort surpris de ce changement, va trouver le Prince & l'informe de ce qui s'estoit passé. Il entra dans une telle fureur, qu'il les condamna tous à la mort: Mais les gens de son Conseil luy ayant représenté qu'il perdrait de bons Sujets, & qu'au lieu de les punir, il leur feroit une grace qu'ils desiroient passionnément, il se contenta d'en faire mourir quelques-uns & de bannir les autres. Ceux qui furent condamnés, souffrirent la mort avec beaucoup de joye: mais ceux qui furent exemptés du supplice en conceurent une si grande douleur, qu'on ne les pouvoit consoler. Ils envioient le bon-heur des Martyrs, & se croyoient

croyoient indignes d'estre enfans de l'Eglise, pour n'avoir pas esté jugez dignes de mourir.

Entre ces grandes ames, celle qui fit éclater son courage, fut la Princesse Marthe femme legitime du Prince Michel, qu'il avoit repudiée pour épouser la petite-fille de l'Empereur. Elle n'avoit que vingt & un an, & souffroit ce divorce avec une patience extrême: car il n'y avoit point de mauvais traitement que cette rivale ne luy fît, & comme elle ne tenoit point son mariage assuré, tant que Marthe seroit dans le Royaume, elle usa premierement de toute sorte d'artifices pour l'obliger à se remarier: mais la sage & vertueuse Princesse sçachant qu'il n'estoit pas permis à une femme Chrétienne de convoler en secondes nopces son mary estant encore vivant, n'y voulut jamais entendre. C'est pourquoy elle fut bannie & condamnée à passer le reste de ses jours entre deux grandes montagnes, dans une petite cabane de paille, où elle s'estimoit plus heureuse que si elle eût esté dans son propre Palais.

Ce courage ne parut pas seulement dans les personnes d'âge; mais encore dans les enfans. J'en rapporteray quelques exemples pour nous faire sentir la vertu de la Foy, & pour confondre notre lâcheté. Deux enfans de quatorze ans s'obligerent ensemble de souffrir la mort & toutes sortes de tourmens, plutôt que de manquer à la fidélité qu'ils avoient promise à Dieu; comme aussi d'obeir à leurs peres & à leurs meres en tout ce qui ne seroit point contraire à sa Loy. Ils en dresserent la promesse & la signerent de leur sang, qu'ils se tirerent du corps à coups de discipline.

X.
Courage
admirable
de plusieurs
enfans.

Un des Gardes du Gouverneur d'Arima ayant rencontré un autre petit enfant qui portoit un Chapelet à son cou, l'en reprit aigrement & luy demanda ce Chapelet. L'enfant luy répond qu'il n'estoit pas permis à un Chrétien de donner une chose sacrée à un Idolâtre, & qu'il ne le luy donneroit pas. *Je te tueray*, dit le soldat, *si tu ne le fais*. *Tuez-moy*, repartit l'enfant, *je le veux bien*. En disant cela il se met à genoux, abaisse son collet, & joignant les mains, demeura long-temps en cet estat attendant le coup de la mort. Le soldat admirant son courage, le loüa, & après l'avoir embrassé se retira.

Une petite fille âgée de huit ans, fit paroistre autant de cœur & de resolution que cet enfant. Son pere ayant emporté chez soy une croix que le Tyran avoit fait abatre, & protesté devant les

Ministres de cette impiété, que s'il y avoit quelqu'un qui luy voulût enlever ce trésor, il falloit auparavant qu'il luy ôtast la vie & à sa femme aussi, regarda sa fille & dit: *Il n'y a que le soin de cette petite creature qui m'afflige: car je ne sçay ce qu'elle deviendra après ma mort.* L'enfant l'entendant parler, luy dit: *Mon pere ne vous mettez point en peine de moy, je sçay le moyen de vous tirer de cette inquietude. Obtenez des bourreaux qui vous osteront la vie, que je meure la premiere, & par ce moyen vous mourrez en paix.*

Cette réponse toucha si vivement le cœur de son pere, qu'il ne put s'empêcher de verser des larmes.

Nous avons remarqué que c'est la coutume du Japon de faire mourir avec un criminel sa femme & ses enfans. Dans cette persécution d'Arima plusieurs Chrétiens voulant envoyer leurs enfans hors du Royaume pour leur sauver la vie, ils ne purent jamais gagner cela sur eux. Ils protesterent qu'ils ne les abandonneroient jamais, & qu'ils vouloient mourir avec eux. Comme on les voulut forcer à se retirer, ils verserent tant de larmes & jetterent des cris si lamentables, qu'on fut obligé de les retenir.

Dans le Royaume de Bungo, où l'Eglise autrefois estoit si florissante, tout le monde se préparoit au martyre aussi bien qu'à Arima, parce que le Prince qui estoit Idolâtre avoit fait commandement à tous les Chrétiens de retourner au culte des Idoles. Une petite fille de six ans voyant sa mere, occupée à se faire une belle robe pour le jour qu'elle seroit crucifiée, la pria de luy en faire une aussi, *Je vous en ay déjà fait une*, luy dit sa bonne mere, *& une autre pour vostre petit frere.* La fille fort satisfaite de cette réponse, va trouver son frere aîné, & luy dit: *Mon frere, il n'y a que vous pour qui ma mere n'a point fait de robe, lorsque nous serons mis en croix, si on vous laisse en vie, gardez-vous bien de renoncer JESUS-CHRIST.* On peut juger par la ferveur de ces enfans, quelle estoit la Foy, la devotion & le courage de leurs peres & de leurs meres qui les dressaient ainsi au martyre.

XI.
La Con-
fratrie des
Martyrs.

Saisioie qui de simple Artisan estoit devenu Gouverneur de Nangasacki, & que l'Empereur avoit donné au Prince Michel pour luy servir de conseil dans toutes ses affaires, ne cessoit de l'animer contre les Chrétiens dont il estoit l'ennemi déclaré. Les Peres Jesuites de leur costé pour contre-carrer ce Tyran, cherchoient tous les moyens imaginables de les maintenir dans la Foy. Entre plusieurs autres ils en trouverent un qui eut un grand effet. Ce fut d'instituer une Confratrie de Charité, qu'ils appelle-

rent la Confratrie des Martyrs. Elle contenoit cinq ou six articles.

Le premier, qu'ils seroient tous préparez à souffrir l'exil & la mort pour la Foy de JESUS-CHRIST.

Le second, qu'il n'y auroit entr'eux ni haine, ni discorde, & qu'ils se disposeroient au martyre par des jeûnes, des oraisons & des penitences.

Le troisieme, que chaque semaine ils s'assembleroient deux fois pour traiter ensemble des moyens de conserver la Religion & de maintenir leur Confratrie.

Le Quatrieme, qu'en ces assemblées ils se diroient charitablement les uns aux autres les fautes qu'ils auroient remarquées, & qu'après cela ils feroient quelques penitences.

Le cinquieme, que nul de ceux qui auroient renoncé la Foy ne seroit receu dans la Confratrie, qu'après avoir donné des preuves certaines de sa conversion, & réparé le scandale qu'il auroit causé, par des satisfactions & des penitences convenables.

Enfin, qu'un d'entr'eux garderoit les aumônes qui seroient faites pour nourrir les pauvres & ceux qui seroient bannis pour la Foy, & pour faire dire des Messes pour les défunts.

Cette Confratrie fut premierement établie à Arima, qui fut le premier theatre de la persécution, & de-là répandue dans les Villes circonvoisines, entr'autres à Arie, dont les terres avoient esté l'année precedente arrosées du sang de plusieurs Chrétiens. Aussi-tôt qu'on eut nouvelle de cette Compagnie établie pour la défense de la Foy, il y eut en peu de jours plus de trois mille trois cens personnes qui s'y enrôlerent, & qui s'obligerent par serment de perdre leurs biens & leur vie plutôt que de renoncer la Foy.

Mais ce qui est admirable, c'est que les jeunes enfans à l'exemple de leurs peres & de leurs meres instituerent aussi leur Confratrie, avec des regles proportionnées à leur âge, qu'ils gardoient & faisoient garder exactement. Ainsi les grands & les petits embrasés du saint Esprit, brûloient du desir de souffrir le martyre, & s'y préparoient par des Confessions frequentes & par des penitences continuelles.

Le Prince Michel s'estoit contenté jusqu'alors de bannir les Chrétiens de son Royaume. S'il en avoit fait mourir quelques-uns, c'estoit en secret pour n'estre pas accusé de cruauté: mais Saisioie

XII.
Martyre du
grand Ca-
pitaine

Ff ij

Thomas, de sa mere, de son frere & de ses enfans. son Gouverneur qui avoit dessein de le perdre comme il avoit fait son pere, sur l'esperance que l'Empereur luy donneroit son Royaume, l'engagea dans une mauvaise affaire, dont il ne pouvoit sortir à son honneur, qui estoit de forcer tous ses Sujets d'abjurer la Foy Chrétienne: Car estant presque tous Chrétiens, il se persuada qu'il n'en pourroit jamais venir à bout qu'à force de tourmens; qu'ainsi l'Empereur l'accuseroit, ou d'un excès de cruauté, ou de peu de conduite, ce qui suffisoit pour luy oster son Royaume, comme n'étant pas capable de le gouverner. Sifioie donc s'entretenant un jour avec ce Prince, luy representa qu'estant obligé d'aller faire sa Cour à l'Empereur au commencement de l'année prochaine & de luy porter ses presens, il y avoit sujet de craindre qu'il ne fût pas satisfait de luy, pour n'avoir pas ramené ses Sujets au culte des Dieux comme il luy avoit ordonné: C'est pourquoy qu'il jugeoit à propos qu'il fît éclater sa haine contre les Chrétiens par quelques chastimens exemplaires; que par ce moyen il intimideroit les autres, & donneroit à l'Empereur des marques de sa soumission & de son obéissance. Après luy avoir donné ce conseil, il s'en retourna à Nangasacki.

Le Prince qui avoit ordre de se conduire par les avis de ce fourbe, fit incontinent sçavoir à tous ses Sujets, qu'il falloit ou souffrir les derniers tourmens, ou renoncer la Foy. Au bruit de cette persecution un si grand nombre de Chrétiens accourut à Arima pour souffrir le martyre, que le Prince en fut épouvanté. Il fit sçavoir à Sifioie qu'il apprehendoit quelque tumulte, s'il exécutoit ce qu'ils avoient arrêté. Celuy-cy craignant que s'il arrivoit du desordre on ne l'imputast à ses mauvais conseils, luy manda de surseoir & de s'accommoder au temps, & que dans peu de jours il se rendroit à Arima.

En effet, quelques jours après il monta une fregate que le Prince luy avoit envoyée: mais il fut bien étonné d'y voir quarante Rameurs qui avoient tous un Chapelet au cou, & croyant que c'estoit pour l'insulter qu'ils paroissent dans cet équipage; il leur fit commandement de jeter leurs Chapelets dans la mer: mais un d'eux répondit pour tous, qu'ils perdroient plutôt la vie que de commettre cette impiété. Sifioie qui se voyoit en la puissance de ces Rameurs, & qui avoit besoin de leurs bras pour faire son voyage, dissimula son ressentiment: mais aussi-tôt qu'il eut gagné le Port, il fit ses plaintes des Chrétiens à la Princesse d'Arima, & tous deux ensemble persuaderent au Prince de faire

quelque action d'éclat avant que de partir, pour s'en faire un merite auprès de l'Empereur.

Le jeune Prince qui n'agissoit que par le mouvement de ces deux personnes, choisit un Capitaine illustre & signalé dans la Cour par les grands services qu'il avoit rendus au Feu Roy son pere, par ses beaux exploits de guerre, & par le zele qu'il avoit pour la Foy. Il s'appelloit Dom Thomas. Il luy avoit permis au commencement de la persecution de vivre en Chrétien, ne voulant pas perdre un homme d'un si grand merite: mais depuis animé par la Princesse sa femme, il l'appelle à son Palais & le sollicite puissamment d'imiter son exemple, quittant la Religion Chrétienne pour obéir à l'Empereur. Dom Thomas luy répond d'un air franc & guerrier: *Mon Prince, un soldat merite la mort qui abandonne le drapeau de son Capitaine pour se ranger du parti des ennemis. Je me suis enrôlé sous la bannière du Roy des Rois, lorsque je me suis fait Chrétien; & vous voulez que par une noire perfidie je le trahisse & que je porte les armes contre luy? Je vous prie de ne me plus parler de cela, car j'ay un cœur qui est incapable de bassesse & de trahison.* Ayant dit cela il prend congé de luy & se retire.

Parler ainsi à un Prince du Japon, c'en est assez pour meriter la mort: aussi Dom Thomas s'y prépara dès-lors par des jeûnes, des mortifications, des prieres continuelles & par l'usage frequent des Sacremens qu'un Pere Jesuite luy administroit en secret. Le Prince ne pouvoit se résoudre à faire mourir un si grand Capitaine; mais le traître Sifioie ne cessoit de l'importuner, & l'assuroit qu'il ne pouvoit mieux faire sa Cour auprès de l'Empereur, qu'en faisant mourir le Chef des Chrétiens; que ce seroit un coup d'Etat pour luy & l'établissement de sa fortune. Que le Cubo craignoit quelque revolte, & qu'il seroit en assurance lorsqu'il sçauroit que les Chrétiens n'auroient plus de Chef. Le Prince persuadé par ces raisons, ordonne aux Gouverneurs d'Arima de faire mourir Thomas avec toute sa famille après son depart.

Les amis du serviteur de Dieu ayant sçu ce qui se brasloit contre luy dans le Conseil, le vinrent trouver & luy conseillerent de se retirer la nuit à la faveur des tenebres. Thomas leur répond qu'il n'avoit jamais fui devant les ennemis de son Prince, & qu'il ne fueroit pas devant ceux de son Dieu; qu'il avoit assez versé de sang pour la querelle des hommes, & qu'il vouloit verser ce qui luy en restoit dans les veines pour la querelle de JESUS CHRIST; qu'il ne craignoit point de mourir pour un si bon sujet, & que bien

loin de fuir, il viendrait du bout du Japon à Arima pour gagner la palme du martyre. Mais du moins, luy disent ses amis, *savez la vie à vostre mere, à vostre frere, à vostre femme & à vos enfans. Je les aime trop*, répond Thomas, *pour leur faire perdre une couronne que Dieu leur prepare & que je me procure à moy-même. Je vous remercie de la bonne nouvelle que vous m'avez apportée, & je vous puis assurer que vous m'avez fait plus de plaisir, que si vous m'estiez venu dire que je suis Empereur du Japon.* Ses amis se retirerent étonnez d'une si rare vertu, & Thomas passa toute la nuit en prieres qu'il fit à Dieu pour se preparer à la mort.

Le lendemain matin sur les neuf heures, un des Gouverneurs le fit appeler sous pretexte de quelque bastiment qu'il vouloit faire, comme s'il vouloit prendre conseil de luy. Dom Thomas vit bien pour quel dessein on l'appelloit. Il fait part d'une si bonne nouvelle à toute sa famille, & après avoir embrassé tendrement sa mere, sa femme & ses trois enfans, il s'en alla gayement à la mort. Le Gouverneur le receut avec beaucoup d'honnesteté, & même avec des marques d'amitié quoy que feinte & simulée, (car il n'y a point de nation au monde qui sçache mieux se contrefaire que celle-là.) Après quelque discours qu'il luy fit sur ses bastimens, il le retint à dîner, & avant que de se mettre à table, il se fit apporter une épée qu'il montra à Thomas, en luy disant: *que vous en semble? Cette épée couperoit-elle bien une teste?* Celuy-cy se doutant bien du coup qu'il alloit faire, la prend en la main, & après l'avoir maniée la luy rend, en disant qu'il la trouvoit fort bonne, & propre à en couper une comme la sienne. Le Gouverneur l'ayant reprise la luy fourre aussi-tost dans le corps & le jette mort sur la place.

Son frere Mathias fut expedié de la même maniere. Un des Gouverneurs l'ayant appelé après le depart de son frere, il dit adieu à toute sa famille avec de grands sentimens de joye, ne doutant pas que ce ne fût le dernier jour de sa vie. Estant arrivé chez le Gouverneur, il luy demande s'il avoit besoin de son service. *Ce n'est pas moy*, luy dit le Gouverneur, *qui en ay besoin, mais le Prince*, & en même temps il met la main à l'épée qu'il luy passe au travers du corps. Dom Mathias receut le coup, levant les mains au Ciel & invoquant les saints Noms de JESUS & de MARIE.

Après ces deux expéditions, les bourreaux se transporterent à la maison de Dom Thomas, où ils trouverent sa mere, sa fem-

me, & trois de ses enfans, sçavoir deux fils & une fille. Sa mere s'appelloit Marthe, sa femme Juste, les deux fils Juste & Jacques, on ne sçait pas le nom de la fille. Lorsqu'ils furent entrez, ils saluerent la bonne mere en ces termes: *Madame, vos deux enfans sont morts par le commandement du Prince, pour s'estre rendus rebelles à ses volontez, & pour n'avoir pas voulu changer de Religion. Il vous faut mourir aussi tout maintenant, vous & vos deux petits fils Jacques & Juste pour la même cause. Pour Madame Juste & sa fille le Prince leur donne la vie.*

Une nouvelle si terrible excita divers mouvemens dans leurs cœurs. Marthe ravie d'avoir deux enfans Martyrs, leva les yeux & les mains au Ciel, & remercia Dieu de la grace qu'il luy faisoit de l'appeler à leur compagnie. Pour la Dame Juste elle estoit inconsolable, & jettoit des cris lamentables de ce qu'on la laissoit en vie après la mort de son mary & de ses enfans. Quand les premiers sentimens de douleur furent passez, Marthe fait venir ses deux petits fils, dont l'aîné n'avoit qu'onze ans & le cadet que neuf, elle les embrasse & les baise. Puis elle leur dit: *Mes enfans, vostre pere est mort, & vostre oncle aussi pour le nom de JESUS-CHRIST. Je vais mourir comme eux & vous me tiendrez compagnie. N'estes-vous pas bien contents d'aller trouver vostre pere au Ciel où il vous attend?* Les enfans sans s'étonner luy répondent, qu'ils le desiroient passionnément. Ils luy demandent seulement si la chose estoit assurée, & quand on les feroit mourir. *Tout maintenant*, répond Marthe. *Allez dire adieu à vostre mere, & vous préparez à la mort.* Ces enfans faisant paroître sur leur visage la joye qu'ils avoient de mourir Martyrs, font leurs petits presens à leurs nourrices, & distribuent leurs bijoux aux enfans de leur âge. Puis vont trouver leur mere.

Marthe s'alla revêtir d'une belle robe blanche, & en fit faire au plûtost deux autres pour ses deux petits fils. Puis elle alla dire adieu à Juste sa belle fille, qui estoit d'une part comblée de joye de voir tant de Martyrs dans sa famille, & de l'autre de douleur, de n'estre pas du nombre. Sa belle mere tâcha de la consoler, en luy representant le merite qu'elle auroit de survivre à toute sa famille, & l'esperance qu'elle avoit d'obtenir bien-tost ce qu'elle desiroit. Juste ne répondoit à cela que par ses soupirs & par ses larmes.

Mais elle pensa mourir de douleur, lorsqu'elle vit ses deux enfans revêtus de blanc, qui luy venoient demander sa benedi-

Etion & prendre congé d'elle : *Adieu*, luy dit Jacques, *ma bonne mere, nous allons mourir mon frere & moy ; nous allons estre Martyrs.* La mere se fit les dernieres violences pour dissimuler sa douleur, & pout ne pas deshonor sa Religion. Elle les embrasse tendrement l'un après l'autre, & leur dit : *Allez, mes enfans, mourez constamment pour la Foy à l'exemple de vostre pere, & quand vous serez au lieu du supplice, montrez que vous estes Chrétiens, en méprisant la mort. Vous allez passer de la terre au Ciel, & d'une vie miserable qu'il faut perdre un jour, à une vie heureuse qui ne finira jamais. Voilà vostre pere & vostre oncle qui vous tendent les bras. Voilà les Anges qui tiennent des couronnes en leurs mains pour vous les mettre sur la teste. Voilà JESUS-CHRIST qui vous appelle & qui vous va recevoir dans son Palais. Allez mes enfans, allez en Paradis, mourez pour celuy qui est mort pour vous. Mettez-vous à genoux quand vous serez arrivés au lieu du supplice, abaissez le collet de vostre robe, tendez le cou ; joignez les mains, & dites jusqu'à la mort JESUS MARIA. O que je suis miserable de ne pouvoir pas vous tenir compagnie !*

Disant cela elle verfoit des larmes en abondance, dont elle baignoit le visage de ses enfans. Les soldats sentant leur cœur s'attendrir, & craignant eux-mêmes de manquer de courage, luy arracherent ces deux petits innocens, & les mirent avec leur ayeule dans une espece de litier, où pendant le chemin ils recitoient leur *Pater*, leur *Ave* & leurs autres prieres que Marthe leur faisoit dire. Toute la Ville d'Arima estoit accourüe à ce spectacle. Quand ils furent au lieu destiné à leur execution, les deux enfans sortirent les premiers de la litier, & leur ayeule descendit après. Cette grande assemblée ne les épouvanta point, mais ils regarderent autour d'eux où estoit celuy qui les devoit faire mourir. L'ayant apperceu & reconnu à son épée nuë, ils s'approchent de luy & se mettent tous deux à genoux, abaisent leur collet, joignent les mains & presentent le cou à cet executeur de la Justice. Il n'y eut point de cœur assez dur dans cette assemblée pour voir ce spectacle sans verser des larmes. On n'entendoit que cris, que gemissemens & que sanglots à la veüe de ces petits innocens qui se presentoient à la mort comme de petits agneaux sans dire un seul mot. Tout le monde trembloit pour eux, & ils ne craignoient point eux-mêmes. Le bourreau même paroissoit tout entrepris, & n'osoit lever le bras tant il estoit saisi de crainte.

Jacques

Jacques qui estoit le plus jeune, en descendant de la litier avoit pris le devant, & estoit plus près du bourreau que son frere. Après avoir esté quelque temps en cette posture, il prononça trois fois JESUS MARIA, & alors l'Executeur levant le bras, luy abbatit la teste qui alla tomber devant son frere Juste. Chose admirable ! ce spectacle ne l'épouvanta point : Au contraire fortifié par la grace de Dieu, & encouragé par l'exemple de son frere, il tend le cou prononçant JESUS MARIA comme luy. Il ne le put dire qu'une fois, car le bourreau craignant quelque émotion populaire, luy coupa promptement la teste.

Marthe regardoit ce spectacle avec une douleur extrême, mêlée cependant d'une joye tres-sensible, voyant la constance de ces deux enfans. Elle s'avance donc d'un pas grave & modeste, sans donner aucune marque de crainte qui est ordinaire aux personnes de son sexe. Après avoir salué l'Assemblée, elle tira deux Reliquaires de son cou, l'un desquels elle envoya à une fille qu'elle avoit à Nangasacki : l'autre à Dom François fils du Feu Roy d'Arima & frere du Prince Michel qui regnoit alors. Elle l'avoit nourri petit enfant, & il semble qu'elle l'invitoit à la mort, qui luy arriva peu de jours après, comme nous dirons tout maintenant. Elle distribua ensuite d'autres petites choses à quelques Chrétiens qui estoient presens. Puis elle demanda un peu de temps pour faire ses prieres. Elle fut une heure entiere en oraison. Après quoy elle leve les yeux au Ciel, prosterne son visage en terre, & s'estant relevée, découvre son cou qu'elle tend au bourreau. Celuy-cy d'un cou luy enleve la teste, qui fit deux saults en tombant. Ainsi mourut en un jour la mere avec ses enfans & ses petits fils qui triompherent du Tyran, & gagnerent par l'effusion de leur sang la riche couronne du martyre. Marthe avoit soixante & un an, Thomas quarante & un ; Mathias vingt-huit ; Juste comme j'ay dit onze & son frere Jacques neuf.

Le Prince Michel estant arrivé à la Cour, rendit compte à l'Empereur de sa conduite, & luy declara ce qu'il avoit fait pour abolir la Religion Chrétienne dans ses Etats. Le Cubo luy en témoigna beaucoup de satisfaction, ce qui l'obligea d'entreprendre encore de plus grandes choses qu'il n'avoit fait. Sifioie qui estoit son Demon luy suggera un dessein digne d'un enfant qui avoit fait mourir son pere, c'estoit de faire encore mourir ses deux freres. Il luy representa qu'il ne seroit jamais paisible dans ses Etats,

Tome II.

Gg

XIII.
Le Prince
Michel fait
mourir ses
deux freres.

qu'il ne se fût défait d'eux; Qu'estant nez d'un même pere que luy, ils auroient toujours quelques prétensions à la Couronne, & que l'un & l'autre estant Chrétien tous ses Sujets qui l'estoient aussi, ne manqueroient pas de prendre leur parti pour avoir un Prince de leur Religion; qu'il falloit ôter aux Chrétiens tout sujet de revolte, en leur ôtant les chefs qui pouvoient les exciter à l'entretenir; que l'Empereur ne le trouveroit pas mauvais, puisqu'ils estoient d'une Religion qu'il haïssoit, & que la Princesse son épouse le touchoit de trop près pour luy en faire un crime: Enfin qu'estant enfans d'un pere qui avoit esté executé par la Justice, les Loix du Japon vouloient qu'ils mourussent avec luy, de peur qu'avec le temps il ne leur prit envie de venger sa mort sur ceux qui l'avoient procurée.

Le Prince incité par ce Demon & par le desir qu'il avoit de regner, mande de Surunga à quelques-uns de ses Officiers les plus affidés, de faire mourir ses deux freres avant son retour, le plus secretement qu'il se pourroit faire. Ces deux Princes estoient encore jeunes; car leur pere qu'on nommoit autrefois Dom Protais, & depuis le Prince Jean avoit esté marié deux fois. Il eut de Lucie sa premiere femme trois filles & ce Prince Michel apostat & parricide. De la seconde nommée Juste, il eut ces deux freres dont nous parlons, qui s'appelloient François & Matthieu, avec deux filles qui furent envoyées à Meaco pour estre élevées par leur mere Juste après la mort de son mary, & le retour de son exil.

François estoit l'aîné & n'avoit que huit ans, Matthieu estoit plus jeune que luy; l'un & l'autre signala sa Foy dans un si bas âge: Car la Princesse Fime femme ou plutôt concubine de leur frere le Prince Michel, estant venue à Arima, voulut caresser ces deux enfans, & dit à François en riant: *Mon fils, ne voulez-vous pas bien renoncer le Dieu des Chrétiens?* L'enfant à ces paroles animé d'une sainte colere, la regarde fierement, & luy dit: *Non je ne le renonceray jamais. Si vous ne le faites, repartit la méchante femme, l'Empereur vous fera mourir.* François luy répond: *Dieu le vüelle, ce n'est pas ce que je crains, au contraire je le desire.* Elle tenta de la même maniere Matthieu son cadet, & luy ordonna de quitter un Agnus qu'il portoit à son cou; mais il répondit qu'il ne le feroit pas, de peur, disoit-il, qu'en l'ôtant on ne crût qu'il avoit abandonné la Foy.

La Princesse conçut beaucoup d'aversion pour ces deux en-

fans, parce qu'elle les voyoit fort attachez à leur Religion, & qu'elle apprehendoit qu'ils ne luy fissent des affaires quand ils seroient en âge: C'est pourquoy elle fit tout son possible pour les mettre mal dans l'esprit de son mary, & ne luy donna point de repos qu'il ne les eût mis à mort. L'ordre donc en estant donné, on les enferma premierement quarante jours dans une chambre, & on fit courir le bruit dans la Ville, qu'on les avoit envoyez à Meaco pour y voir leur mere. Pendant leur prison ils faisoient tous les jours leur priere devant une Image, & comme s'ils eussent quelque préssentiment de leur mort, ils s'y préparoient par des jeûnes continuels, ce qui paroist incroyable dans un si bas âge. Cependant celuy qui les servoit nommé Ignace a assuré qu'ils jeûnoient presque tous les jours & qu'il avoit bien de la peine à les faire manger.

La nuit qui fut la dernière de leur vie, Ignace les voulut faire souper. François luy dit: *Nous le pouvons, parce que nous ne jeûnons pas aujourd'huy: Cependant quoy que j'aye grand-faim, je ne puis me résoudre à manger, parce qu'il me semble qu'en jouant j'ay offensé un de mes Gardes.* Il ne fit donc qu'une legere collation. Matthieu son frere s'estant couché & endormi, François sans sçavoir ce qui luy devoit arriver, passa une grande partie de la nuit à prier Dieu & à écrire des oraisons qu'Ignace luy dictoit. Celuy-cy luy disant qu'il estoit temps de se coucher, il luy répond: *Ignace, je pense aux tourmens que nostre Sauveur JESUS-CHRIST a soufferts pour nous, & cette pensée me tire les larmes des yeux. Quelle bonté de vouloir mourir pour nous? O que j'ay de compassion des Idolâtres qui ne le connoissent point.* Ignace le voyant pleurer, se mit à pleurer aussi touché de son discours, & sçachant ce qui luy alloit arriver.

Lorsqu'il fut prest de se coucher, il voulut encore gagner les indulgences marquées dans une Image de devotion qu'il avoit, pour obtenir, disoit-il, pardon de tous les pechez de sa vie. Ignace prit occasion de luy dire que c'estoit une belle devotion de se recommander à la sainte Vierge avant que de se coucher, comme si on devoit mourir cette nuit-là. Il le fit aussi-tost, & s'adressant à la sainte Vierge, il luy dit: *Sainte Marie, je vous prie tres-humblement par la mort & les tourmens que vostre Fils a soufferts pour nous, de vous souvenir de moy s'il arrive que je meure cette nuit. Je vous recommande mon ame & mon corps comme à ma bonne mere & maïstresse, & je remets mon salut entre vos mains.* Après avoir fait

cette belle oraison il prononça trente-trois fois les saints Noms de JESUS & de MARIE, & ayant reçu de l'eau benite de la main de son valet de chambre il se coucha.

Ignace le voyant endormi se retira pour prier Dieu, en attendant les assassins. Un d'eux envoyé par les Gouverneurs entra sur la minuit dans la chambre, & marchant doucement s'approcha de Matthieu qui dormoit d'un profond sommeil. Il tire son poignard & le luy enfonce dans le cœur. En même temps il se jette sur son frere François & luy coupe la gorge: De sorte qu'ils moururent tous deux sans presque sentir la mort, & Ignace les trouva dans la même posture qu'il les avoit laissez, nageans dans leur sang. On peut imaginer la douleur qu'il eut de voir ces deux petits Princes égorgés impitoyablement & sacrifiez à l'ambition demesurée d'un frere dénaturé.

XIV.
Constance
admirable
de Juste
mere des
deux petits
Princes.

Le Pere Moreion Jesuite qui estoit à Meaco ayant appris cette horrible boucherie, alla trouver la Princesse Juste leur mere dont il gouvernoit la conscience, & luy porta cette triste nouvelle. Si jamais femme fut éprouvée par la tentation, ce fut celle-cy; car elle avoit sa mere & ses freres Idolâtres qui estoient en grand credit dans la Cour du Dayri. Son beau-fils Michel, depuis qu'il avoit abjuré la Foy, estoit considéré & aimé du Cubo: Et elle pour l'avoir conservée, se voyoit veuve de son mary, privée de ses enfans, dépouillée de son Royaume, bannie de ses Etats & obligée de traîner une vie miserable dans l'opprobre & dans la pauvreté. Cependant rien de tout cela ne l'ébranla, & quand le Pere Moreion luy annonça la mort de ses deux enfans, sans se laisser emporter à la douleur comme les autres meres, après avoir versé quelques larmes, elle leve les yeux & les mains au Ciel, & remercie Dieu d'avoir appelé à foy ces deux petits innocens.

Puis s'adressant au Pere elle luy dit: *Mon Pere, deux choses me consolent dans l'estat déplorable où je me vois reduite. L'une est, que Dieu a retiré de ce monde mes deux enfans, lorsqu'ils avoient encore la Foy & leur innocence: car voyant que leur frere le Prince Michel, n'a pas seulement abjuré la Foy, mais qu'il persécute encore les Chrétiens, & que par un double parricide, il est parvenu à la Couronne, j'apprehendois que lorsqu'ils seroient âgés, ils ne suivissent plutôt son exemple que l'éducation que je leur ay donnée: mais les voyant hors de danger de se perdre, je suis delivrée d'une grande crainte, & mon esprit est en repos. L'autre chose qui me console, c'est qu'au mo-*

ment que mon époux le Prince Iean mourut, ayant offert à Dieu ma vie & celle de mes enfans pour le salut de son ame & l'expiation de ses pechez, il me semble que je suis à présent assurée de son salut, puisque Dieu a accepté l'offrande que je luy ay faite. Le Pere fut dans l'étonnement, voyant la foy, la charité, la constance & la resignation de cette sainte Dame, & tascha de la confirmer dans ces bons sentimens, en luy representant que la prosperité des méchans estoit plus à craindre qu'à desirer, puisque c'estoit une marque visible de leur reprobation: mais que l'affliction des gens de bien estoit un gage de leur salut, Dieu ayant résolu de ne donner le Ciel qu'à ceux qui auroient esté comme son Fils affligé, tourmenté & persécuté sur la terre.

Le Prince Michel ayant appris que ses ordres avoient esté exécutés, s'en retourna à Arima, résolu d'éteindre entierement la Religion Chrétienne, & voyant que les Fideles au lieu d'estre intimidés par le supplice de ceux qu'il avoit fait mourir, brûloient tous du desir du martyre, crut qu'il ne gagneroit rien à exercer sur eux les dernieres violences, & que faisant mourir tous ses Sujets, il ruineroit ses Etats & perdrait sa Couronne. C'est pourquoy il résolut de changer de batterie, & au lieu de tourmenter les corps, de combattre les esprits. Il amene donc de la Cour un des plus fameux Bonzes du Japon, habile, éloquent & devot en apparence, pour pervertir les Chrétiens par la force de ses discours. La Princesse Fime le receut avec beaucoup d'honneur & de veneration: mais elle pensa crever de dépit, voyant que pas un Chrétien n'estoit allé au devant de luy. Le Prince commanda à quelques-uns de luy rendre visite. Ils le firent pour ne le pas offenser: mais ils y allerent portant leur Chapelet au cou, pour ne pas scandaliser les Chrétiens. Il avoit beau prescher, personne ne l'alloit entendre, & si quelqu'un l'écoutoit, c'estoit pour se moquer de luy & pour combattre sa doctrine, ce qui luy donnoit bien de la confusion & du chagrin. Le Prince voyant que ces premieres attaques ne luy réussissoient pas, s'avisa d'un autre expedient qu'il crut luy devoir estre plus avantageux. Il fait venir le Bonze à son Palais, & ordonne à tous les gens de sa Cour de recevoir de sa main une espece de Chapelet, que les Idolâtres recitoient à l'honneur de leur Dieu Amida. Le Bonze s'y estant rendu avec beaucoup de faste, trouva toute la Cour assemblée avec la Princesse Fime, & après avoir fait un discours fort étudié, il presenta à tout le monde ses Chapelets profanes & super-

XV.
Le Prince
Michel tra-
vailla en-
vain de per-
vertir les
Chrétiens
de sa Cour.

stitieux. Mais pas-un Chrétien n'en voulut recevoir. La Princesse commanda à ses Dames & à ses Filles d'honneur d'en prendre. Elles répondirent toutes, qu'estant Chrétiennes elles ne pouvoient pas recevoir ces marques d'impiété : & comme elle leur en eut mis par force un entre les mains, elles le laissèrent tomber à terre. Il y en eut une entr'autres nommé Maxence qui fut assez hardie pour jetter le sien au nez du Bonze, ce qui le mit en fureur.

La Princesse aussi extrêmement outrée, commande à toutes les Dames & à toutes les Damoiselles de sa suite de jetter à terre le Chapelet sacré qu'elles portoient au cou : Et comme pas-une ne le voulut faire, elle ordonna à un Gentilhomme Chrétien de les leur arracher par force. Celuy-cy luy répond qu'il estoit Chrétien & Gentilhomme : qu'estant Chrétien, il ne pouvoit pas commettre cette impiété ; qu'estant Gentilhomme, il sçavoit trop bien le respect qu'il devoit aux Dames, & que cette action ne convenoit pas à une personne de sa qualité. A cette réponse, l'ime forenée de rage le menace de s'en plaindre au Prince son mary, & ayant renvoyé le Bonze, décharge sa fureur sur la Demoiselle Maxence.

Elle la fait donc prendre & enfermer dans une Tour, avec défense de luy donner à manger : Et de peur qu'elle n'en pût recevoir par quelque ouverture, elle la fait lier avec des cordes étroitement à un pillier. Elle fut une semaine entiere dans ce tourment, sans autre consolation que celle qu'elle recevoit de Dieu, & de la meditation des souffrances de son Fils. La Princesse luy envoyoit de temps en temps des Dames de sa Cour pour la débaucher : mais elles ne purent rien gagner sur son esprit : De sorte que touchées de compassion, elles obtinrent qu'elle fût déliée, & après douze jours de prison mise en liberté. On ne luy donna pendant tout ce temps-là aucune nourriture. Cependant elle sortit de la Tour aussi fraîche, & dans un aussi parfait embonpoint, que si elle y eût fait tous les jours grand-chère ; ce qui jeta dans l'étonnement le Prince & tous les gens de sa Cour, qui reconnurent en cela je ne sçay quoy d'extraordinaire & de miraculeux.

Le Tyran la voyant inflexible dans ses resolutions, la chassa de son Palais, & l'envoya à un des Gouverneurs pour estre employée aux services les plus bas & les plus penibles de la maison. Maxence se voyant hors de la Cour, se coupa les cheveux pour

marque qu'elle renonçoit au monde, & se revêtit de pauvres habits, s'estimant heureuse d'imiter l'obéissance & la pauvreté de Jesus-CHRIST.

Le Prince barbare n'ayant pû triompher de la constance d'une fille, s'attaqua à ses Pages, & fit tout son possible, partie par prières, partie par menaces pour les obliger à recevoir les Chapelets du Bonze : mais pas-un ne le voulut faire. Il y en eut un qui eut la hardiesse de luy dire qu'il perdoit son temps à leur parler de ces Chapelets, & qu'il auroit bien mieux fait, luy qui avoit esté baptisé, de reprendre celuy des Chrétiens que celuy des Bonzes. Le Prince offensé de ce reproche, se contenta de le bannir & laissa les autres en paix.

Après avoir vû les premieres Scenes de cette tragedie sanglante qui a commencé par Arima, il nous en faut considerer le progrès dans les autres Villes du Japon, principalement dans la Ville Imperiale de Jedo, où le fils de l'Empereur faisoit sa demeure. Les Peres Recolets y avoient une Eglise qui fut abbatuë, non pas en haine de la Religion, mais seulement pour dresser & embellir la rue où elle estoit bastie. Le Pere Louis Sotele, qui depuis vint en Europe avec l'Ambassadeur d'un Prince Japonnois, aidé des aumônes des Chrétiens, en fit promptement bastir une autre hors la Ville, qui donna naissance à une grande persécution : Car quelques Idolâtres grands ennemis de nostre Foy, en firent des plaintes au Xogun, disant que les Chrétiens méprisoient ses Edits, & que par une audace sans exemple, ils avoient basti une Eglise hors la Ville sans la permission de sa Majesté ; qu'ils s'y assembloient en foule, & y exerçoient leurs fonctions ordinaires.

Le Prince eut d'abord de la peine à le croire ; mais la chose luy ayant esté confirmée par les gens de sa Cour, il entra dans une furieuse colere, & ayant fait informer contre ceux qui avoient basti ou contribué au bastiment de cette Eglise, il fit arrester quantité de Chrétiens dont il remplit les prisons. Je voudrois bien rapporter icy les glorieux combats de ces illustres Martyrs : Mais parce que je crains d'ennuyer mon lecteur, par le recit de quantité de choses qui ont beaucoup de conformité les unes avec les autres, je me contenteray de dire en general, que dans un seul mois trente-cinq eurent la teste coupée, après avoir souffert l'incommodité des prisons, & les outrages d'une populace irritée.

XVI.

Les Chrétiens sont
persécutés à
Jedo.